



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-112

Convention relative aux modalités d'organisation administrative et financière de la prise en charge par la ville de Dreux de certains abonnements « -22 ans + 60 ans /365 jours »
(Éducation)

7.5

Rapporteur : Marie-Françoise SCAVENNEC

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPIÑAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Talal ABDUL-KADER, Caroline VABRE

Pouvoirs

Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Philippe RIVE donne procuration à Christophe LE CICLE, Nadine CHOLIN donne procuration à Asma SHAHZAD, Véronique JULIE donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline SIMOES donne procuration à Mattis AIT-MOUHOUB, Nelson FONSECA donne procuration à Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ donne procuration à Halima TAIBI, Youssef LAMRINI donne procuration à Jean LESPINAS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

La société Keolis drouais délivre des cartes de transport intitulées – 22 ans + 60 ans / 365 jours.
Une convention est conclue entre la Ville de Dreux et la société Kéolis afin de permettre à la Ville de régler les factures correspondantes aux abonnements.

La convention actuelle, approuvée par délibération DEL2025-066 du 30 juin 2025 et définissant les modalités d'attribution des cartes de transport arrive à échéance le 31 mai 2026.

À compter de l'année scolaire 2025/2026, et sans modification des conditions d'attribution, les frais administratifs restent fixés à 35 € pour l'ensemble des bénéficiaires du dispositif. La Ville de Dreux prend en charge la différence entre ce montant et le tarif fixé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

La nouvelle convention prendra effet, le 1^{er} juin 2026 et expira le 31 mai 2027.

À titre d'information, un état récapitulatif de l'évolution des cartes de transport est présenté ci-dessous :

Années scolaire	- 22 ans (nbre)	- 22 ans (€)	+ 60 ans (nbre)	+ 60 ans (€)	Total (nbre)	Total (€)
2023/2024	1443	234 681.00€	-	-	1 443	234 681.00€
2024/2025	1547	270 725.00€	234	31 824.00€	1 781	302 549.00€
2025/2026 (au 20/04/26)	1625	291 687.50€	302	42 069.50€	1 927	333 757.00€
Variation 2025/2026 vs 2024/2025	+78	+20 962.50€	+68	+10 245.50€	+146	+31 208.00€

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, famille, solidarités, cohésion sociale, sécurité et prévention

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Marie-Françoise SCAVENNEC,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention annexé.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
- Fixe à 35 € les frais administratifs restant à la charge des bénéficiaires du dispositif.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le